

## Villa Arson - Ecole nationale supérieure d'arts de Nice

21 décembre 2018

à l'attention de M. Franck Riester, Ministre de la Culture

Copie à :  
Mme Lucie Muniesa, Directrice de cabinet  
Mme Sylviane Tarsot-Gillery, Directrice de la DGCA  
M. Christian-Lucien Martin, Sous-Directeur à la DGCA  
M. Hervé Barbaret, Secrétaire général

Monsieur le Ministre,

Depuis 2015 les représentants des professeurs alertent vos services sur le problème de pyramidage du corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'art et sur l'inadéquation du décret de 2002 avec les évolutions de nos métiers intervenues à la suite de l'inscription de nos établissements dans le cadre de l'enseignement supérieur (processus de Bologne).

Au terme de deux années de négociations avec vos services, les organisations syndicales (Léna CGT- culture et Sud Solidaires) sont parvenus à une grille remodelée et à des retouches du statut des professeurs qu'il était question de poursuivre en discutant du temps pédagogique et de la recherche (inscription de la recherche dans la pédagogie, statuts des professeurs).

L'annonce, en décembre 2016 lors d'une table ronde sur les écoles d'art, de cette rénovation du statut de 2002 a été percutée par une réaction des écoles territoriales pilotées par l'Andéa. Les négociations se sont malgré tout poursuivies avec les services du ministère, en intégrant le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR).

Le Comité Technique Ministériel a voté en février 2017 la validation de ce décret revalorisant les grilles indiciaires de notre corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'art dans le cadre du PPCR.

Il nous avait été annoncé que ce décret serait appliqué dès cette validation.

Or, depuis cette date :

— Non seulement ce décret concernant la revalorisation de notre grille indiciaire n'est toujours pas passé. Nous sommes à ce jour l'un des seuls corps de fonctionnaires qui n'ait pas bénéficié du PPCR.

— Mais depuis janvier 2017, nos progressions individuelles d'échelon et de grade sont bloquées. Cela signifie, pour chaque professeur, un blocage des salaires de 4 ans en moyenne.

Pour nous, professeurs, un retard d'échelon représente environ 150 euros par mois, 1800 euros sur un an, 3600 euros sur deux ans.

Depuis deux ans, nos tutelles nous font attendre sous des prétextes variés qui après vérification se sont bien souvent avérés fallacieux. Maintenant que le décret est sorti du guichet unique, nous trouvons incompréhensible que l'administration nous fasse encore attendre.

Vous avez, dans votre discours de politique générale au dernier comité technique ministériel (CTM du 22 novembre 2018), insisté sur votre souci du dialogue social et sur la nécessité pour chaque direction de porter cette mission.

C'est pourquoi nous nous permettons de vous interpeller afin que vos services débloquent cette situation au plus vite par une information officielle indiquant un calendrier de la signature de ce décret et de sa mise en place, et renouent avec un dialogue approfondi pour le reste des dossiers laissés depuis en souffrance.

Monsieur Darmanin a indiqué que les PPCR devront être bouclés avant janvier 2019.

Si ce décret n'est pas passé d'ici là, nous nous verrons dans l'obligation d'étudier la possibilité de saisir les tribunaux et les organismes compétents afin d'y faire valoir tous nos droits. Et, avec la communauté de nos écoles, nous ne manquerons pas d'engager des actions visibles afin que la collectivité prenne la mesure de la manière dont l'État et le Ministère de la culture traitent les écoles d'art et leurs agents.

Il serait préoccupant pour l'ensemble de la profession ainsi que pour l'image du Ministère de la culture que cette échéance ne soit pas respectée et nous espérons sincèrement ne pas devoir en arriver à ces extrémités.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre de la Culture, l'expression de notre haute considération.

Les Professeur-e-s de la Villa Arson - Ecole nationale supérieure d'arts de Nice dont les signatures suivent,

Claire BERNSTEIN  
Burkard BLÜMLEIN  
Pascal BROCCOLICHI  
Frédéric CLAVERE  
Julien DUBUISSON  
Jean-Baptiste GANNE  
Vanina GERE  
Gauthier TASSART  
Katrin STRÖBEL  
Christian VIALARD